FONDATION LA CLÉ ÉTATS FINANCIERS 30 JUIN 2024

FONDATION LA CLÉ ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2024

SOMMAIRE

1 - 3
4
5
6
7
8 - 16
17 17 17



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la **FONDATION LA CLÉ**

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FONDATION LA CLÉ** (la « fondation »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme un bon nombre d'organismes sans but lucratif, la fondation tire des produits de dons et de l'activité-bénéfice annuel dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et de l'acivité-bénéfice annuel, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 30 juin 2024 et 2023, et de l'actif net aux 1er juillets 2024 et 2023 et aux 30 juin 2024 et 2023. Nous avons par conséquent exprimé une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Brossard

Le 18 septembre 2024

Mta Cpa inc.

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique nº A125715



ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

EXERCICE TERMINE LE 30 3014 2024		
	2024 \$	2023 \$
PRODUITS		
Apports non affectés (annexe A) Événement-bénéfice annuel (note 10) Dons de l'OMHM (note 11) Subvention Énergir Revenus nets de placements (annexe B)	421 301 99 255 50 000 40 050 35 950	630 702 - 35 000 52 860 21 560
	646 556	740 122
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales Frais de relations publiques Frais inhérents à l'événement-bénéfice annuel (note 10) Frais de gestion pour l'attribution des bourses Honoraires professionnels Fournitures de bureau Assurances Télécommunications Taxes et permis Frais bancaires et de cartes de crédit Amortissement des actifs incorporels	161 488 42 075 31 391 5 085 4 719 3 532 2 843 1 478 38 1 881 2 895	141 799 38 199 - 1 350 8 481 3 791 2 143 1 683 37 874 2 895
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ATTRIBUTION DES FONDS	389 131	538 870
MOINS : ATTRIBUTION DES FONDS - BOURSES ET AIDES FINANCIÈRES (annexe C)	263 039	<u> 196 461</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	126 092	342 409

Manifest ID: 065671c2-b98b-4b4e-98e6-57f6f1bda3db

FONDATION LA CLÉ

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

2

	Investi en actif incorporel \$	Affectations d'origine interne \$	Non affecté \$	2024 Total \$	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	5 786	889 912	(405)	895 293	552 884
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 895)	(263 039)	392 026	126 092	342 409
AUGMENTATION DES AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 3)		384 353	(384 353)	·	,
SOLDE À LA FIN	2 891	1 011 226	7 268	1 021 385	895 293

BILAN

30 JUIN 2024		6
	2024 \$	2023 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME Encaisse Encaisse réservée (note 3) Débiteurs (note 4) Frais payés d'avance	361 476 49 729 26 498	14 012 251 349 6 999 4 795
ENCAISSE RÉSERVÉE (note 3)	437 703 649 750	277 155
PLACEMENTS (note 6)	67 680	638 563 66 055
ACTIF INCORPOREL (note 7)	2 891	5 786
,	1 158 024	987 559
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME Découvert bancaire Créditeurs (note 8) Apports reportés (note 9)	18 330 63 251 55 058 136 639	44 287 47 979 92 266
ACTIF NET		
INVESTI EN ACTIF INCORPOREL	2 891	5 786
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 3)	1 011 226	889 912
NON AFFECTÉ	7 268	(405)
	1 021 385	895 293

1 158 024

987 559

Pour le conseil d'administration,

Brigitte Campon SIGNÉ
ET ÉRIFIÉ
Denis Cuertin SIGNÉ
TUERIFIE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024		7
	2024 \$	2023 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	126 092	342 409
Éléments n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des actifs incorporels Perte non réalisée sur la vairation de la juste valeur	2 895	2 895
marchande des placements Revenus d'intérêts réinvestis	1 207 (2 832)	214 <u>(1 872)</u>
	127 362	343 646
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement : Débiteurs Encaisse réservée Frais payés d'avance Créditeurs Apports reportés	(42 730) (110 127) (21 703) 18 964 7 079 (148 517) (21 155)	55 550 (250 959) (1 595) (11 192) 32 979 (175 217) 168 429
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Diminution (augmentation) de l'encaisse réservée	(11 187)	(574 618)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(32 342)	(406 189)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	14 012	420 201
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) À LA FIN	(18 330)	14 012

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du découvert bancaire.

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET OBJECTIFS

Fondation La Clé (la « fondation ») a été constituée, comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec », le 7 mars 2007, et est un organisme de bienfaisance au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu ».

La fondation a pour mission d'aider les jeunes, vivant dans des habitations à loyers modiques de l'Office municipal d'habitation de Montréal, à persévérer dans leurs études et à atteindre leur plein potentiel. Elle favorise la persévérance scolaire, l'accroissement de l'estime de soi et le développement de l'esprit d'initiative de ces jeunes.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile de l'actif incorporel amortissable

COMPTABILISATION DES PRODUITS

La fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé alors que les produits de dividendes sont constatés à la date de déclaration. Les gains sur les placements sont constatés au moment où ils se produisent.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE BIENS ET DE SERVICES

La fondation reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs. Les apports sous forme de biens et de services utilisés dans le cours normal des activités, qui auraient dû être acquis par la fondation à défaut d'un apport et dont la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, sont évalués à leur juste valeur. Les autres apports sous forme de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONVERSION DES OPÉRATIONS ET ÉLÉMENTS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

La fondation utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'encaisse réservée et des débiteurs, à l'exception des taxes sur les transactions commerciales.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse et des fonds mutuels et équivalents.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou au montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

COMPTABILISATION DES PROMESSES DE DONS

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, les promesses de dons reçues avant la date du bilan sont comptabilisées uniquement si elles ont été encaissées avant la date d'achèvement des états financiers.

ACTIF INCORPOREL

Le site Web est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

L'actif incorporel amortissable est soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration de la fondation a résolu d'affecter les montants à débourser en vertu d'ententes avec ses partenaires. La fondation ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au 30 juin 2024, la fondation a affecté 384 354 \$ (895 439 \$ en 2023) de ses fonds aux programmes en lien avec ses différents partenaires et 263 039 \$ (196 461 \$ en 2023) ont été utilisés. Ainsi, au 30 juin 2024, le solde de l'actif net grevé d'affectations d'origine interne en vertu d'ententes avec Educaide est de 177 500 \$ (67 035 \$ en 2023), celui en vertu d'ententes avec la Fondation du Collège de Montréal est de 71 000 \$ (35 000 \$ en 2023), celui en vertu d'une entente avec Vidéotron est de 610 476 \$ (622 877 \$ en 2023), celui en vertu d'ententes avec des organismes communautaires est de 135 000 \$ (165 000 \$ 2023), et celui pour le nouveau programme de bourses postsecondaires est de 17 250 \$ pour un total de 1 011 226 \$ (889 912 \$ en 2023).

Des montants d'encaisse à court terme de 361 476 \$ (251 349 \$ en 2023) et d'encaisse à long terme de 649 750 \$ (638 563 \$ en 2023) pour un montant total de 1 011 226 \$ (889 912 \$ en 2023) ont été réservés à ces fins. Une charge de 263 039 \$ (196 461 \$ en 2023) a été comptabilisée à l'état des résultats de la fondation en vertu de ces ententes et est incluse sous la rubrique « Bourses et aides financières ».

		2024 \$	2023 \$
	Détail des affectations d'origine interne :		
	Éducaide Fondation du Collège de Montréal Vidéotron - fracture numérique Organismes communautaires Bourses postsecondaires	177 500 71 000 610 476 135 000 <u>17 250</u>	67 035 35 000 622 877 165 000
		1 011 226	889 912
4.	DÉBITEURS	2024 \$	2023 \$
	Dons de l'OMHM Taxes sur les transactions commerciales Subvention Énergir Intérêts courus Autres comptes à recevoir Autres dons	35 000 5 726 3 150 2 890 1 899 1 064	2 621 - 2 725 - 1 653
		49 729	6 999

5. PROMESSES DE DONS

Dans le cadre de sa campagne de financement majeure, la fondation a obtenu des promesses de dons totalisant 2 097 541 \$ au 30 juin 2024 (2 147 541 \$ au 30 juin 2023). Conformément à la politique de la fondation, présentée à la note 2, seul un montant de 321 450 \$ (624 320 \$ au 30 juin 2023) a été comptabilisé dans les produits de l'exercice. Au cours des prochains exercices, l'organisme prévoit recevoir les montants suivants : 343 579 \$ en 2025, 213 631 \$ en 2026, 104 582 \$ en 2027 et 5 600 \$ en 2028.

6. PLACEMENTS

	2024 \$	2023 \$
Actions de sociétés cotées en bourse, évaluées à la juste valeur (coût de 4 782 \$ en 2024 et 2023) Fonds mutuels et équivalents, évalués à la juste valeur	3 323	4 530
(coût de 64 357 \$; 61 525 \$ en 2023)	64 357	61 525
	67 680	66 055

7. ACTIF INCORPOREL

		2024		2023
		mortissement	Valeur	Valeur
	Coût \$	cumulé \$	nette \$	nette \$
Site Web	11 576	8 685	2 891	5 786

8. CRÉDITEURS

	2024 \$	2023 \$
Fournisseurs et frais courus Salaires et vacances	44 246 19 005	32 498 11 789
	63 251	44 287

9.	APPORTS REPORTÉS		
		2024 \$	2023 \$
	Les apports reportés se détaillent comme suit :		
	Office municipal d'habitation de Montréal Banque Scotia	- <u>55 058</u>	15 000 32 979
		<u>55 058</u>	47 979
		2024 \$	2023 \$
	Solde au début	47 979	15 000
	Plus : montant reçu pour les exercices suivants	32 979	47 979
		80 958	62 979
	Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>(47 979)</u>	(15 000)
	Solde à la fin	<u>55 058</u>	47 979

10. DONS EN NATURE

Au cours de l'exercice, la fondation a reçu différents biens pour les fins de l'encan silencieux ayant eu lieu lors de l'événement-bénéfice annuel représentant un montant total de 6 210 \$. Ces dons ont été comptabilisés à leurs justes valeurs à la date de réception du bien et sont inclus dans les produits de l'événement-bénéfice annuel et dans les charges inhérentes à l'événement-bénéfice annuel.

11. TRANSACTIONS AVEC L'OMHM

L'Office municipal d'habitation de Montréal (« OMHM ») apporte à la fondation un soutien de la Direction générale, du Secrétariat général et du Service des finances sous forme d'administration, de rôle conseil du Service du développement social et communautaire, de collaboration du Service des communications et de participation bénévole des employés de l'OMHM. La fondation opère également dans des locaux qui lui sont offerts gratuitement par l'OMHM. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services et de locaux, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

11. TRANSACTIONS AVEC L'OMHM (suite)

De plus, au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'OMHM a voté une résolution d'entente de collaboration entre l'OMHM et la fondation. En vertu de cette entente, un montant de 50 000 \$ pour les frais de fonctionnement annuel, pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, a été versé (35 000 \$ en 2023). Ce montant est autorisé à chaque année.

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la fondation en vertu d'ententes envers des partenaires totalisent 1 017 350 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2025	380 916
2026	217 642
2027	209 409
2028	166 588
2029	26 030
Autres	<u>16 765</u>
	<u> </u>

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la fondation est exposée au 30 juin 2024 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la fondation est principalement lié aux subventions à recevoir, aux dons à recevoir et aux autres comptes à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, la fondation évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la fondation l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

La fondation réalise des ventes et effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs et de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 30 juin 2024, les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

	2024 \$	2023 \$
Encaisse (en devise américaine)	39 279	39 279

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent la fondation à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. La fondation est exposé indirectement au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements en fonds mutuels.

RISQUE DE PRIX AUTRE

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La fondation est principalement exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de de ses créditeurs. Au cours de l'exercice, la société a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des créditeurs.

FONDATION LA CLÉ NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2024 16

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024		17
	2024 \$	2023 \$
ANNEXE A - APPORTS NON AFFECTÉS		
Dons liés à la campagne de financement majeure (note 5) Dons corporatifs Dons défi caritatif Dons des employés de l'OMHM Dons de particuliers	321 450 33 242 26 555 22 705 17 349	591 341 3 572 7 766 22 621 5 402
ANNEXE B - REVENUS NETS DE PLACEMENTS		
Revenus d'intérêts Gains de change non réalisés Revenus de dividendes Perte non réalisée sur la variation de la juste valeur marchande des placements	35 093 1 772 292	18 191 1 432 2 152
	(1 207)	(215)
	35 950	21 560
ANNEXE C - ATTRIBUTION DES FONDS - BOURSES ET AIDES	S FINANCIÈRES	
Aides à des organismes communautaires Bourses du secondaire Fracture numérique	135 000 65 096 62 943	135 000 22 814 38 647
	<u>263 039</u>	<u>196 461</u>